

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011

Présents : BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Aimé SOUMET	à	Jean-Louis VALIANI
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Yves TOURAINE, Dolores CABELLO, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE.

RAPPORT N°111220-24-CUL

ATELIER DE MARIONNETTES : MAITRISE D'OEUVRE

Mme Jaubert BATAILLE indique que par délibération du 30 juin 2009, le Conseil Communautaire a décidé d'engager la création d'un atelier de marionnettes au-dessus de la chapelle, pour l'accueil de résidences d'artistes dans le cadre de la Scène Conventionnée.

Une consultation a été engagée et c'est l'équipe composée de M. Vincent FABRE, Architecte, le Bureau d'études OSZUST, M. LABADIOLLE Economiste, qui a été retenue pour un montant de 19 380.00 € HT.

Parallèlement, une mission OPC sera confiée directement à l'EURL LABADIOLLE, pour un montant de 1 000.00 € HT.

La dévolution des travaux se fera dans le cadre de la procédure adaptée du CMP. La consultation sera engagée au plus vite afin que ce local soit opérationnel pour la prochaine saison culturelle.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Général, section investissement, (opération 134)

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec V FABRE et son équipe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention avec l'EURL LABADIOLLE pour la mission OPC
- **VOTE** les crédits correspondants
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation des entreprises

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT